

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 18 janvier 2006, sur la pétition intitulée: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-126 au Conseil administratif avec la recommandation de mandater la Délégation à la jeunesse pour qu'elle mette tout en œuvre pour faciliter l'organisation de cette activité sportive dans une optique de prévention.

En échange, et compte tenu des risques d'accidents liés à ce sport, les responsables de cette activité sportive devront s'engager, auprès du service compétent, à ce que ce sport soit pratiqué, durant cette période, dans un esprit sportif et de manière raisonnable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Délégation à la jeunesse a pris contact avec les associations d'utilisateurs de planches à roulettes, associations regroupant les adeptes de «planches normales» et ceux pratiquant les planches de descente dites «longboard». Dans ce cadre, la Délégation à la jeunesse a participé à l'organisation de manifestations telles que «Vessy Ride», aux mois de juin et septembre 2006 et en juillet et septembre 2007.

Etant donné les nombreuses contraintes dont il faut tenir compte (manque de routes en pente; difficulté d'obtenir la fermeture de tronçons de rue, notamment lorsque cela entraîne une déviation des transports publics), seule la route de Vessy, située sur le territoire de la commune de Veyrier, a été retenue pour cet exercice.

La Délégation à la jeunesse demeure intéressée par cette activité et reste en contact avec les associations en vue de participer à l'organisation d'autres événements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

Le 5 novembre 2008.